

Image not found or type unknown



Colocation. Résiliation anticipée

Par **Redgisse**, le **25/05/2021** à **11:43**

Bonjour, colocataires solidaires depuis un an, le nouveau propriétaire souhaite anticipée la résiliation du bail normalement prévue en Sept 2023.

Quel recours surtout si l'un des colocataires est d'accord de partir. Quelle indemnité peut on demander au propriétaire ?

Merci de votre reponse

Par **janus2fr**, le **25/05/2021** à **13:36**

Bonjour,

Le bailleur ne peut pas vous obliger à partir avant la date d'échéance de votre bail.

Si certains veulent partir, ils doivent donner congé.

Si vous voulez négocier votre départ, à vous de voir ce que va vous couter ce départ anticipé...